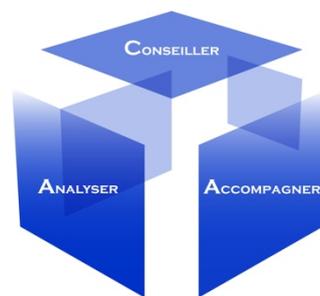


# FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)



## CABINET ACA PATRIMOINE CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

Le CIF exerce en nom propre ou dans le cadre d'une société, cette partie résume les aspects administratifs de l'entreprise :

<b>NOM</b>	ACA PATRIMOINE
<b>SIEGE SOCIAL</b>	735 route de marny 74330 POISY
<b>FORME JURIDIQUE</b>	SARL
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	1000 €
<b>SIREN</b>	800666083 RCS ANNECY
<b>TELEPHONE</b>	07.56.97.07.07
<b>EMAIL</b>	mldury@capstant.fr
<b>CPI N°</b>	74012018000034305 délivrée le 27/06/2018 par la CCI de la Haute-Savoie
<b>CIF N°</b>	E003844 ANACOFI
<b>ORIAS N°</b>	14003270
<b>NAF</b>	7022Z : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
<b>CNIL N° 48 :</b>	1772043 v 0
<b>Adhérent de :</b>	ANACOFI – ANACOFI CIF – ANACOFI ASSURANCE

Le cabinet de gestion de patrimoine ACA PATRIMOINE bénéficie du savoir-faire dans la gestion de patrimoine et met au service de ses clients ses compétences.

Membre fondateur du **GIE CAPSTANT**, ce groupement a été constitué pour vous assurer :

- ▣ Une continuité d'exercice et de suivi
- ▣ Le bénéfice de compétences élargies et complémentaires
- ▣ Une veille fiscale et juridique
- ▣ Une communication pro-active

Tout en conservant notre indépendance.

Afin de garantir un cadre sécurisé à ses clients, et de s'astreindre à travailler dans les règles de l'art, toutes les accréditations pour chaque profession ont été obtenues. Ces accréditations sont la garantie pour le client de notre volonté de respecter les réglementations en vigueur et de la capacité du conseiller professionnel dans ces domaines.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

### STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Le cabinet ACA PATRIMOINE est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation : 14003270 (immatriculation visible sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

#### • Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF)

(Activité régie par le Code Monétaire et Financier)

Conseiller en Investissement Financier (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



ACA PATRIMOINE – 735 route de marny 74330 Poisy - Marie-Lys DURY-TROUVIN – 07 56 97 07 07 – [mldury@capstant.fr](mailto:mldury@capstant.fr)  
SARL au capital de 1 000€, enregistrée sous le n° SIREN 800666083 RCS ANNECY. Code NAF : 7022Z, immatriculée à l'ORIAS registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de CIF, COA sous le numéro 14003270. Adhérent n° E003844 de l'association ANACOFI-CIF (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI7401201800003435 délivrée par la CCI de la Haute-Savoie. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de ZURICH INSURANCE PLC ; 112, Avenue de Wagram 75017 Paris n° 7400026945. N° TVA intracommunautaire FR6580066608300012

## • Intermédiaire en Assurance (IAS)

(Activité régie par le Code des assurances)

Courtier en assurance dans la Catégorie B.

Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévaut d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché, étant ainsi tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat qui serait adapté à vos besoins.

## • Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Activité (régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée) encadrée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et la DGCCRF.

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « *Transactions sur immeubles et fonds de commerce* » CPI7401201800003435 délivrée par la CCI de Haute-Savoie. Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Elles sont souscrites auprès de Zurich insurance plc n° 7400026945 pour un montant maximum de 2.500.000 € .

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 € par sinistre et par année d'Assurance	2 500 000 € par sinistre et par année d'Assurance	2 000 000 € par sinistre et par année d'Assurance	1 000 000 € par sinistre et par année d'Assurance
Montant des Garanties financières	N/A	115 000 € par année d'assurance	115 000 € par année d'assurance	110 000 € par année d'assurance

## RELATIONS COMMERCIALES

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements suivants (plus de 10% du CA):

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
FRANCE VALLEY	CIF	Convention de distribution	COMMISSIONS

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord sera communiqué sur simple demande.

**Le cabinet ACA PATRIMOINE ne détient aucune participation au capital de ses partenaires/promoteurs/compagnies .**

## CONSEIL NON INDEPENDANT

Le service de conseil en investissement est fourni à titre « non-indépendant » au sens de la réglementation de l'article 325-5 du RGAMF, autorisant votre conseiller à percevoir les incitations mentionnées ci-après et à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils « indépendants ».

## NOS PRESTATIONS

En conformité avec la directive européenne dite MIFID2 (2014/65/UE) transposée en droit français et qui sera applicable à compter du 3 janvier 2017, voici le détail de notre offre de services visant à « améliorer la visibilité et la qualité du service rendu » :

Le cabinet ACA PATRIMOINE, après analyse patrimoniale, peut fournir les conseils suivants pour ses clients personnes physiques ou personnes morales :

- ▣ Conseil en gestion de patrimoine
- ▣ Conseil en investissements financiers
- ▣ Courtier en assurance
- ▣ Conseil en immobilier



ACA PATRIMOINE – 735 route de marny 74330 Poisy - Marie-Lys DURY-TROUVIN – 07 56 97 07 07 – mldury@capstant.fr  
SARL au capital de 1 000€, enregistrée sous le n° SIREN 800666083 RCS ANNECY. Code NAF : 7022Z, immatriculée à l'ORIAS registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de CIF, COA sous le numéro 14003270. Adhérent n° E003844 de l'association ANACOFI-CIF (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI7401201800003435 délivrée par la CCI de la Haute-Savoie. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de ZURICH INSURANCE PLC ; 112, Avenue de Wagram 75017 Paris n° 7400026945. N° TVA intracommunautaire FR6580066608300012

## REMUNERATIONS ET INCITATIONS : TROIS NIVEAUX DE SERVICES

### ➤ APPROCHE SIMPLE :

#### ☛ Mission de sélection et proposition d'investissements financiers adaptés :

Pour vous accompagner dans le choix et le suivi de solutions financières.

Pas de facturation d'honoraires.

Rémunération directe par les partenaires :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller non-indépendant perçoit de la part de tiers des rémunérations et avantages (« incitations ») dans le cadre de ses activités. Ces incitations ne nuisent pas à nos obligations d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux de vos intérêts et n'ont pas d'effet négatif sur la qualité de nos services, en effet la perception de ces rémunérations est soumise au respect de certaines conditions réglementaires que nous nous engageons à respecter. Le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est entre 30 % et 70 % de ceux-ci. Conformément aux dispositions de l'art.325-6 de règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir des informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire ou au titre de l'accompagnement du client auprès du conseiller sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

#### ☛ Mission de sélection et proposition d'investissements immobiliers adaptés :

La mise en place de projets immobiliers s'effectue sous forme de commission (entre 3 et 9%) versée par le promoteur directement au conseiller en gestion de patrimoine et sous forme d'honoraires lorsque la commission versée par le promoteur est inférieure à 6% et que le bien immobilier est inférieure à 220 000 €. Le montant de ces honoraires n'étant jamais supérieur à 2% HT.

### ➤ APPROCHE GLOBALE :

#### ☛ Mission d'Étude Patrimoniale Globale :

Audit de votre situation actuelle par rapport à vos objectifs, vos besoins et vos projets.

Définition d'une stratégie avec des suggestions d'ordre patrimonial, fiscal, successoral et financier (souvent en collaboration avec vos conseils habituels), pour vous accompagner dans vos décisions à un moment précis de votre vie.

La facturation d'honoraires de l'approche globale s'effectue au temps passé ou forfaitairement avec un minimum de 416,67€ HT (500€ TTC).

Le montant horaire des honoraires est de 200 € HT (240 € TTC).

### ➤ SUIVI PERSONNALISÉ :

#### ☛ Mission de suivi annuel personnalisé :

Reporting de l'évolution de l'ensemble de vos placements financiers de manière trimestrielle ou semestrielle.

Actualisation de votre situation personnelle par un nombre défini de rendez-vous annuel.

Pour vous faciliter le suivi de vos placements et vous accompagner dans le temps sur l'évolution de votre patrimoine.

#### ☛ Facturation d'honoraires pour le suivi annuel :

Les suivis sont facturés au forfait ou au temps passé selon leur complexité.

Le montant horaire des honoraires est de 200 € HT (240 € TTC).

Un exemple de forfait : 350 € HT (420 € TTC) pour le reporting semestriel de vos investissements financiers avec 1 rendez-vous physique annuel, ou 700 € HT (840 € TTC) pour un reporting trimestriel avec 2 rendez-vous physiques annuels.

Les missions complexes font l'objet d'un devis plus détaillé avec le nombre d'heures.

Toutes nos prestations font l'objet d'une lettre de mission préalable que vous signez et acceptez, précisant clairement l'objet et le montant de nos honoraires avant toute intervention.

## PRISE EN CHARGE DES ORDRES :

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué. Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller. Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

## POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS :

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller. Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés. Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte à vos intérêts du client sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement la réalisation de l'opération concernée.

## MODE DE COMMUNICATION

Le cabinet ACA PATRIMOINE s'engage dans le suivi des clients à travers le mode de communication qu'il soit de visu, par mail, courrier postal ou bien sûr par entretien téléphonique. Les fréquences de communications varient de 1 à 5 fois par an selon les besoins des clients et si la mission initiale le nécessite.

Les autres partenaires/fournisseurs envoient annuellement le reporting aux clients du cabinet ACA PATRIMOINE.



ACA PATRIMOINE – 735 route de marny 74330 Poisy - Marie-Lys DURY-TROUVIN – 07 56 97 07 07 – mldury@capstant.fr  
SARL au capital de 1 000€, enregistrée sous le n° SIREN 800666083 RCS ANNECY. Code NAF : 7022Z, immatriculée à l'ORIAS registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de CIF, COA sous le numéro 14003270. Adhérent n° E003844 de l'association ANACOFI-CIF (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI7401201800003435 délivrée par la CCI de la Haute-Savoie. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de ZURICH INSURANCE PLC ; 112, Avenue de Wagram 75017 Paris n° 7400026945. N° TVA intracommunautaire FR6580066608300012

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (ARTICLE 325-12-1 DU RGAMF ET INSTRUCTION AMF N° 2012-07 DU 13/07/2012-MAJ 24/04/2013)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par voie postale : 735 route de marny 74330 Poisy, par téléphone au 07.56.97.07.07, par e-mail : [mldury@capstant.fr](mailto:mldury@capstant.fr)

ACA PATRIMOINE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

**Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;**

Deux mois au maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées ;

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes :

### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

#### Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html> ?

#### Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

#### Pour les activités Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS

Site internet : <http://www.anm-conso.com/anacofi-immo>

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sommes applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Marie-Lys Dury-Trouvin en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le gérant pour permettre l'analyse de votre dossier. Ces dernières sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches sont conservées pendant une durée minimum de cinq (5) ans et maximum dix (10) ans à compter de la fin de la relation.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [mldury@capstant.fr](mailto:mldury@capstant.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Je (nous) soussigné(s) reconnais(sons) avoir pris connaissance du présent document lors de notre premier entretien (en deux exemplaires).

Fait en deux exemplaires à POISY, le

LA SOCIETE : ACA PATRIMOINE

NOM, PRENOM & SIGNATURE(S)

SIGNATURE

